



## Porter plainte pour insultes raciales et non paiement

Par **mkhayati**, le **23/12/2008** à **15:17**

Bonjour,

Je ne sais dans quelle rubrique poster alors je met ma question en droit général.

Voila mon souci, j'ai vendu un objet à quelqu'un rencontré sur un forum.

Cette personne devait me le régler en plusieurs fois, et finalement aujourd'hui même pas 50% de la somme convenue est réglée.

J'ai bien sur des éléments et des témoins pouvant prouver les choses suivantes :

1 : le prix initial.

2 : ce qui a été versé.

3 : Le fait que l'acheteur possède l'objet.

4 : Le refus catégorique de me régler le reste bien qu'il ai les fonds ( des messages de sa part ou il le dit )

5 : Des insultes raciales, ainsi que mes origines sont la raison qui fait qu'il refuse de me payer.

6 : Le fait qu'il garde l'argent de côté pour me le verser si jamais j'intente une action ( ce qui "prouve" sa mauvaise foi )

7 : Le fait qu'il ai remis en vente l'objet alors que nous etions déjà en litige et en me précisant que le fruit de cette vente ne servirait pas à me régler.

Que faire dans ce cas de figure sachant que :

1 : la somme restant due est de 220€.

2 : je ne connais que le nom de cette personne, le prénom de son amie, le village ou il est sensé résider ( je n'ai pas son adresse il est venu chez moi prendre livraison de l'objet )

Ma question est :

Quelle procédure dois je engager ?

Merci à vous.

Par **jeetendra**, le **23/12/2008** à **17:32**

bonsoir, il vous faut saisir le juge de proximité du lieu où il habite, pas besoin d'avocat,  
cordialement